

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 19 (1874)  
**Heft:** 12

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 12.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> Juillet 1874.

XIX<sup>e</sup> Année

SOMMAIRE. — **La neutralisation de la Savoie. (Suite.) — Réorganisation de l'armée suédoise. (Suite.) — Nouvelles et chronique.**

ARMES SPÉCIALES. — **De quelques calculs d'interpolation relatifs aux tables de tir. — Nouvelles et chronique.**

Carte de l'état des travaux de la carte fédérale. (*Annexe au rapport de gestion 1873.*)

## LA NEUTRALISATION DE LA SAVOIE

Etude politique, géographique et stratégique.

*Travail présenté à la Société fédérale des officiers, sous-section de Lausanne, dans ses réunions des 23 et 30 mars 1874, par M. le lieut.-colonel fédéral G. de Charrière. (Suite.)*

Enfin, le 26 février, Pictet rédigea un projet de traité et, le lendemain, une conférence se réunit pour le discuter. Elle se composait de St-Marsan, Wessenberg, Clancarty et Capo-d'Istria. Cette conférence devait travailler en secret et à l'insu de Talleyrand, dont on redoutait les intrigues, jusqu'à ce qu'on se fût assuré de la pleine adhésion de la Sardaigne. St-Marsan commença par se refuser à une cession territoriale, estimant que la neutralisation, quoiqu'avantageuse en elle-même, constituait pour la Suisse un avantage suffisant pour ne pas motiver des sacrifices de la part de la Sardaigne.

Et comme il était encore question de l'avantage que cette dernière retirait de la cession des fiefs impériaux dans l'Etat de Gênes, St-Marsan alla même jusqu'à contester la validité des droits de l'Autriche sur ces fiefs, reprochant à Genève sa politique intéressée qui l'amenait, sous le prétexte de se désenclaver, à revendiquer un accroissement de population de 20,000 habitants. Enfin, il se ravisa, et finit par consentir à céder à Genève le territoire situé entre l'Arve et la frontière française, le long des monts Vuache et du Salève, concession que Capo-d'Istria communiqua aussitôt à Pictet <sup>(1)</sup>.

Le 28 février, St-Marsan soumit à la conférence un contre-projet. Il proposait de céder à Genève dix communes de l'ancienne province de Carouge, situées sur la rive gauche du Rhône entre la Savoie restée française, l'Arve et le ruisseau du Vinson à l'orient du Salève. Ces dix communes étaient celles de Monnetier-Mornex, Veyrier, Carouge, Lancy, Bernex, Aire-la-Ville, Avusy-Laconnex, Compesières-Colonges, Archamp et Baissey-Troinex, formant ensemble une population de 8,770 habitants. Mais le mandement de Jussy n'en restait pas moins enclavé dans le territoire savoisien, et les ministres insistèrent pour obtenir encore la cession du territoire compris entre l'extrémité nord-est du Salève, les Voirons et le ruisseau du Foron, qui se jette dans le lac Léman vers Condrée. Mais St-Marsan ne pouvait se décider à céder le chemin dit des Princes <sup>(2)</sup>, ainsi que le commence-

(1) *Correspondance de Pictet*, lettre du 28 février 1815.

(2) Ancien chemin destiné à relier l'intérieur de la Savoie avec les bords du lac sans toucher le territoire de l'ancienne république de Genève. Il se dirigeait depuis Annemasse sur Ambilly et le Pont-Bochet, contournait l'ancien mandement de Vandœuvres et rejoignait le lac vers la Belotte. Aujourd'hui ce chemin est en entier sur territoire genevois et à peu près abandonné près du lac. On donnerait le même nom à un chemin encore existant qui part de la Châble, longe le pied du Salève, passe l'Arve à Etrambières d'où il rejoint le précédent. (Communication de M. le professeur Galiffe.)